



ATELIER THEATRE COLLEGE 2022-2023

La Brède, le 6 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des projets artistiques que développe notre ensemble scolaire pour la 20^{ème} année consécutive, l'atelier théâtre du collège se poursuivra à la rentrée de septembre 2022 et sera accessible aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Cet atelier reste encadré par **Madame COLLIN**, professeur de lettres au collège, qui possède plus de 15 ans d'expérience scénique (théâtre et chant) et a, entre autres, suivi 4 ans de formation d'art dramatique à la fois au conservatoire d'Angers (1 an) et au cours Florent à Paris (3 ans). Elle enseigne le théâtre à Rambaud depuis 2003.

La progression de cet atelier s'effectuera à partir :

- De mimes, masques et clowns.
- D'un travail sur l'imaginaire.
- D'improvisations.
- De travail sur les textes de théâtre et de cinéma.

Pour les plus expérimentés, l'atelier proposera aussi un travail de mise en scène, de direction d'acteurs et une participation active à la création du spectacle de fin d'année si nous ne sommes pas encore en situation restrictive covid comme nous l'avons été ces dernières années.

Pour en faire partie, les élèves devront impérativement faire une démarche d'inscription individuelle.

Passée une période d'observation de 3 semaines durant laquelle l'enseignante et les élèves auront la possibilité de dire qu'il n'est pas souhaitable de poursuivre cette expérience, ils seront définitivement inscrits pour l'année.

Une présence régulière et un investissement réel seront par conséquent exigés.

Ces ateliers débuteront **à partir du Mardi 6 septembre 2022** et jusqu'à fin juin.

- **Les mardis de 17h15 à 18h15, le tarif annuel est de 160 euros (maximum de 15 élèves).**
- **Le mercredi de 14h00 à 16h00, le tarif annuel est de 315 euros (maximum de 20 élèves).**
- **Les jeudis ou vendredis (cela sera précisé à la rentrée) de 12h30 à 13h30, le tarif annuel est de 160 euros (maximum de 15 élèves).**

Si le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant à l'atelier du mercredi, l'enseignante se réserve le droit de modifier certains horaires.

Des aménagements financiers pourront être faits sur demande pour les internes, afin de ne pas pénaliser ceux qui poursuivent ou voudraient débiter l'activité.

Ces ateliers ne débuteront que si un minimum de 12 enfants s'y inscrivent. Si de trop nombreuses inscriptions nous parvenaient, une sélection pourrait alors être ouverte pour déterminer les participants à ce groupe.

Aussi, pour nous permettre de renouveler cette activité, merci de **bien vouloir retourner le talon réponse au dos de ce courrier ainsi que votre règlement au secrétariat au plus tard le vendredi 26 Aout 2022.**

Par avance nous vous en remercions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le professeur de théâtre
Mme Collin

Le chef d'établissement
Mr Falize



2022 2023
ATELIER THEATRE COLLEGE

Cadre réservé à l'administration

Date d'affranchissement du courrier :

Date d'arrivée du courrier :

Nombre de chèques : et montant total:

COUPON REPOSE A REMETTRE AU SECRETARIAT

M. Mme.....
Parents de l'élève.....
Scolarisé(e) en classe de

Souhaitent inscrire leur enfant à l'atelier théâtre de Mme COLLIN pour l'ensemble de l'année scolaire 2022/2023 et choisissent le jour et le mode de règlement suivants **(Merci de numéroté par ordre de préférence, de 1 à 3 les cases correspondantes à vos choix, nous validerons les choix 1 en fonction des dates d'inscription, et inscrirons les plus tardifs selon les choix 2 ou 3):**

.....
Pour le Mardi 1h / Mercredi 2h / Jeudi 1 h ou Vendredi 1h, (numéroté de 1 à 3 vos préférences d'horaires).

Inscription à l'Atelier du Mercredi de 14h00 à 16h00 et joignent :

Priorité N°

Un seul chèque de 315 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (**merci de préciser la date**)/.../2022 entre le 16/10/22 et le 31/12/22.

3 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- **Un chèque de 105 €** qui sera encaissé début octobre 2022.
- **Un chèque de 105 €** qui sera encaissé début janvier 2023.
- **Un chèque de 105 €** qui sera encaissé début avril 2023

Inscription à l'Atelier du Mardi de 17h15 à 18h15 et joignent :

Priorité N°

Un seul chèque de 160 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (**merci de préciser la date**)/.../2022 entre le 16/10/22 et le 31/12/22.

2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- **Un chèque de 80 €** qui sera encaissé début octobre 2022.
- **Un chèque de 80 €** qui sera encaissé début janvier 2023.

Inscription à l'Atelier du Jeudi ou vendredi de 13h à 14h et joignent :

Priorité N°

Un seul chèque de 160 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (**merci de préciser la date**)/.../2022 (Entre le 16/10/22 et le 31/12/22).

2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :

- **Un chèque de 80 €** qui sera encaissé début octobre 2022.
- **Un chèque de 80 €** qui sera encaissé début janvier 2023.

L'inscription ne sera validée qu'à réception de ce coupon réponse accompagné du règlement complet.

Date et Signature Obligatoire des Parents :